

Conseil scientifique de l'institut des sciences humaines et sociales

Recommandation

Relative au fléchage géographique des postes au concours chercheurs

A l'occasion du bilan de la campagne de recrutements chercheurs 2015, le CSI de l'InSHS a constaté des tensions fortes entre les logiques des politiques de site et le caractère national des concours de recrutement des chercheurs. Le comité national doit pouvoir faire son travail d'évaluation et de sélection sur les seuls critères de qualité scientifique des dossiers des candidats. C'est pourquoi, le CSI recommande l'abandon des fléchages sur des UMR ou des sites déterminés qui ne sauraient tenir lieu de politique scientifique.

Le CSI rappelle son attachement à la dimension d'opérateur de la politique nationale de la recherche du CNRS.

Cécile MICHEL
Présidente du CSI InSHS

Recommandation adoptée le 02/07/2015
NBR votants : 16 oui, 0 non, 0 abstention

Destinataires :

- **M. Alain FUCHS**, Président du CNRS.
- **M. Patrice BOURDELAIS**, Directeur de l'InSHS.
- **M. Philippe BUTTGEN**, Président de la CPCN.
- **M. Bruno CHAUDRET**, Président du Conseil scientifique.
- **Les présidents de section** : M. Georges DI SCALA Président de la section 26, M. Bruno MAUREILLE Président de la section 31, M. Pierre MORET Président de la section 32, Mme Claire MOURADIAN Présidente de la section 33, Mme Anne REBOUL-MOESCHLER Présidente de la section 34, M. Philippe BÜTTGEN Président de la section 35, M. Philippe COULANGEON Président de la section 36, M. Jean-Benoît ZIMMERMANN Président de la section 37, M. Marc ABELES Président de la section 38, M. Denis ECKERT Président de la section 39, M. Christophe JAFFRELOT Président de la section 40, Mme Christiane WEBER Présidente de la CID 52, Mme Cécile MEADEL Présidente de la CID 53.